Nations Unies S/2020/141



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixantième-cinquième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018) et du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de décembre 2019 et de janvier 2020.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels : décembre 2019 et janvier 2020

1. Pendant la période considérée, les hostilités se sont nettement intensifiées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, faisant des victimes civiles et causant des déplacements, et ce, malgré le cessez-le-feu du 12 janvier annoncé par la Fédération de Russie et la Turquie. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré 344 décès de civils dans le nord-ouest du pays, causés par des frappes aériennes et terrestres. Au moins 108 enfants (55 garçons et 53 filles) ont été tués. Quelque 520 000 personnes, dont 80 % de femmes et d'enfants, ont été déplacées dans le nord-ouest pendant la période considérée. Presque toutes sont allées vers le nord et l'ouest, fuyant les régions où les bombardements





aériens et terrestres s'intensifient pour se réfugier dans des zones de plus en plus réduites et surpeuplées dans l'espoir d'y trouver une relative sécurité. Il s'agit du plus grand nombre de personnes déplacées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne ces dernières années.

2. Les services de santé et d'éducation ont continué d'être touchés par les hostilités : l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé quatre attaques ayant causé des dégâts à des établissements et biens sanitaires, tandis que les organismes des Nations Unies ont constaté que des écoles avaient été touchées par 14 attaques. Ces attaques, dont bon nombre sont survenues dans le nord-ouest du pays, ont fait des morts et des blessés parmi les civils, dont des femmes, des enfants, des personnes nécessitant des soins médicaux et des travailleurs humanitaires.

3. Dans le nord-est du pays, le camp de Hol, dans la province de Hassaké, continue d'accueillir plus de 66 000 personnes, dont 66 % sont âgées de moins de 18 ans, soit près de 44 000 enfants. Après la réduction temporaire du nombre d'intervenants humanitaires présents sur place et la suspension de plusieurs activités du fait d'opérations militaires, la plupart des activités humanitaires ont repris et des équipes sanitaires travaillent dans l'ensemble du camp, bien que la fourniture d'une aide dans les annexes qui accueillent des nationaux de pays tiers continue de poser certaines difficultés.

4. Les organismes des Nations Unies ont apporté une aide humanitaire, et notamment des vivres, à 4,5 millions de personnes en décembre et à 4,3 millions de personnes en janvier. Plus de 1,7 million de traitements sanitaires et médicaux ont été fournis à des personnes dans tout le pays. L'aide transfrontière, autorisée en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2393 (2017), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité, est restée un volet essentiel de l'action humanitaire et a notamment permis de distribuer une aide alimentaire à plus d'un million de personnes en décembre et à 1,2 million de personnes en janvier, ainsi que de mener en décembre la troisième campagne de vaccination contre la poliomyélite de 2019, dont ont bénéficié plus de 830 000 enfants de moins de cinq ans.

5. Dans la résolution 2504 (2020), ayant retiré les postes de Yaaroubiyé et de Ramta de la liste des points de passage autorisés, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport avant la fin du mois de février 2020 sur la faisabilité de recourir à d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Des consultations à ce sujet ont été tenues en janvier.

6. Les interventions menées depuis la République arabe syrienne se sont poursuivies à vaste échelle pour répondre aux besoins recensés dans une grande partie du pays, même si l'accès est resté limité dans certaines zones et pour certains intervenants humanitaires, dont les organismes des Nations Unies. Pendant la période considérée, les autorités syriennes ont autorisé les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à mener 1 193 missions, dont 1 152 approuvées au niveau local et 41 au niveau national.

Point de la situation humanitaire

3. En décembre 2019, les bombardements aériens des forces gouvernementales et progouvernementales se sont de nouveau intensifiés de façon prolongée à l'intérieur de la zone de désescalade située dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait état de la mort d'au moins 65 enfants en décembre, dans le nord-ouest du pays. Huit d'entre eux, tous âgés de moins de 15 ans, ont été tués le 2 décembre, lors d'attaques contre la ville de Tell Rifaat, dans le nord de la province d'Alep. En janvier, les combats et les violences ont continué de s'intensifier dans certaines parties de la province d'Edleb, dans le nord de la province de Hama et dans l'ouest de la province d'Alep. À la suite de négociations élargies, la Fédération de Russie et la Turquie ont annoncé qu'un cessez-le-feu prendrait effet le 12 janvier dans la zone de désescalade. Cependant, les forces terrestres ont poursuivi les hostilités des deux côtés de la ligne de front. Les frappes aériennes du Gouvernement de la République arabe syrienne et des forces progouvernementales ont repris deux jours plus tard. Dans la semaine du 15 au 23 janvier, le HCDH a recensé au moins 81 décès parmi les civils, causés par des frappes aériennes et terrestres.

4. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont entrepris de consolider leurs positions et d'établir de nouvelles lignes de front, poussant les civils à fuir les régions où les bombardements aériens et terrestres s'intensifient pour se réfugier vers le nord dans des zones de plus en plus réduites et surpeuplées dans l'espoir d'y trouver une relative sécurité. Dans le sud de la province d'Edleb, les opérations terrestres ont repris le 24 janvier. Le 29 janvier, les forces gouvernementales et progouvernementales ont pris le contrôle de Maarret el-Nouman et de plusieurs localités environnantes. Dans l'ouest de la province d'Alep, les opérations terrestres ont commencé le 26 janvier, à la suite de frappes aériennes et de bombardements intenses. La ville d'Alep a également été bombardée, y compris dans des quartiers densément peuplés.

5. Plusieurs pauses humanitaires unilatérales ont été négociées en décembre et janvier afin de permettre un passage plus sûr pour les civils souhaitant quitter les zones touchées par la reprise des hostilités dans le nord-ouest. Les 21 et 24 décembre, deux pauses humanitaires ont permis à des milliers de civils de quitter Maarret el-Nouman dans des conditions plus sûres. Selon les rapports disponibles, cette agglomération très peuplée ne comptait plus aucun civil au début du mois de janvier. Le 25 janvier, lors d'une pause humanitaire, 1 888 personnes ont pu être déplacées dans des conditions plus sûres de Meïznaz et de Khan el-Assal, dans la province d'Alep. Lors d'une nouvelle pause humanitaire, instaurée le 30 janvier et prolongée à deux reprises jusqu'au 2 février, 2 594 autres civils d'Ariha, de Jabal el-Zaouïya, de Saraqeb et de Sarmin dans la province d'Edleb, dont des patients de deux hôpitaux d'Ariha, ont également pu être déplacés vers des zones relativement plus sûres, principalement dans la province d'Edleb et dans l'ouest de la province d'Alep.

6. Au total, quelque 520 000 personnes, dont 80 % de femmes et d'enfants, ont été déplacées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne pendant la période considérée. Presque toutes sont allées vers le nord et l'ouest, dans des zones non contrôlées par les forces gouvernementales où les civils espèrent trouver une relative sécurité. Beaucoup de ces familles comptaient parmi les quelque 400 000 personnes qui avaient déjà dû partir lors d'un déplacement massif de population, entre mai et août 2019. La plupart se sont installées dans des centres urbains et des camps de personnes déplacées dans le nord-ouest de la province d'Edleb. La capacité d'absorption immédiate des camps est dépassée, tandis que les villes et les villages peinent à gérer l'afflux de nouveaux arrivants. Quelque 144 000 déplacés sont partis dans des districts du nord de la province d'Alep, comme ceux d'Afrin et d'Izaz. Selon

les estimations, au 31 janvier 2020, 280 000 civils risquaient à tout moment d'être déplacés en raison d'opérations militaires.

7. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, les combats dans la zone située entre Tell Abiad et Ras el-Aïn, où l'opération Source de paix a été lancée le 9 octobre, ont diminué pendant la période considérée, tandis que plusieurs forces militaires ont continué de mener des opérations à proximité les unes des autres. L'autoroute M4, artère essentielle au maintien des accès commercial et humanitaire au nord-est, est restée fermée au transit humanitaire. Quelque 70 000 personnes déplacées sont restées dans le nord-est, dont 14 000 dans des abris collectifs, depuis le 9 octobre 2019. Avant cette date, le nord-est accueillait déjà quelque 710 000 civils déplacés. Les enfants représentent 42 % de cette population et la plupart sont pris en charge par les communautés locales. 90 000 autres personnes restent hébergées dans plusieurs camps de déplacés. Le plus grand de ces camps est celui de Hol, où vivent plus de 66 000 personnes, dont environ 96 % de femmes et d'enfants. Ces populations vulnérables comptent parmi celles qui ont besoin d'une aide humanitaire, soit 1,9 million de personnes dans le nord-est de la République arabe syrienne.

8. Les occupants de Roukban ont continué de quitter le camp, spontanément et par leurs propres moyens. À l'heure de l'établissement du présent rapport, plus de 19 400 personnes, soit près de 50 % de la population, ont désormais quitté la région de Roukban, la plupart transitant par les abris du Gouvernement syrien. D'après les informations dont disposent les organismes des Nations Unies, plusieurs milliers de personnes souhaitent toujours quitter Roukban. Nombre d'entre elles comptent parmi les plus vulnérables et les moins à même de partir par leurs propres moyens. Les projets des organismes des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien visant à poursuivre les activités entreprises en 2019 pour faciliter les départs volontaires des personnes qui en avaient exprimé le souhait ne se sont pas concrétisés, car les conditions pour apporter cette aide n'étaient pas encore réunies. Entre-temps, les organismes des Nations Unies ont continué de plaider en faveur de solutions durables pour tous les occupants de Roukban. En janvier, ils ont mené quatre missions d'évaluation interinstitutions dans les zones de retour des occupants de Roukban, dans la province de Homs.

9. Les tensions entre la population locale et les forces gouvernementales ont persisté dans le sud-ouest de la République arabe syrienne. Des activités antigouvernementales ont été signalées, notamment celles menées par des cellules locales composées d'anciens combattants de l'opposition, qui ont mené des attaques au moyen d'armes de petit calibre et d'engins explosifs. Les branches militaires et les services de sécurité du Gouvernement syrien auraient étendu leur déploiement vers le sud-ouest, plaçant en détention des personnes ayant eu des liens avec des groupes armés non étatiques, recherchant les auteurs d'actes de violence et essayant de rétablir l'ordre et le contrôle. Des tentatives d'assassinat par des individus non identifiés, qui visaient à la fois des personnes soutenant le Gouvernement et des personnes qui avaient eu des liens avec l'opposition, ont continué d'être signalées.

10. La crise économique en cours a accru les besoins humanitaires. Des pénuries de produits essentiels tels que le riz, l'huile végétale, le sucre et le carburant ont été signalées dans tout le pays. Le suivi du marché assuré par le Programme alimentaire mondial (PAM) a montré qu'à la fin de l'année 2019, les prix des denrées alimentaires étaient plus de huit fois supérieurs aux niveaux d'avant la crise et qu'ils étaient à leur niveau le plus élevé depuis la fin de l'année 2016, quand ces prix étaient 10 fois supérieurs aux niveaux d'avant la crise. D'après les informations disponibles, l'endettement a connu une hausse, de même que le recours à des mécanismes d'adaptation dommageables, tels que la vente des biens des ménages et du bétail et la réduction des dépenses non alimentaires, liées par exemple à la santé et à l'éducation,

sachant que les coûts de la nourriture et de l'eau représentaient 75 % des revenus des ménages. En 2019, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de plus d'un million.

Point de la situation générale

11. Pendant la période considérée, l'Envoyé spécial a entretenu le dialogue avec les parties syriennes et les principaux acteurs internationaux en vue de l'application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, qui préconise un processus politique conduit par les Syriens, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'Envoyé spécial a communiqué avec le Gouvernement syrien et l'opposition afin de convenir d'un ordre du jour pour la troisième réunion de l'organe de rédaction restreint de la Commission constitutionnelle. Il s'est rendu à Damas le 29 janvier 2020.

12. L'Envoyé spécial a consulté des interlocuteurs internationaux et régionaux afin de tenter de sortir de l'impasse concernant la Commission constitutionnelle et de progresser, étape par étape, sur d'autres points de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Parallèlement, il a été convenu que le groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues, composé de l'Iran (République islamique d'), de la Fédération de Russie, de la Turquie et de l'Organisation des Nations Unies, devait se réunir à Genève pour la première fois en février 2020. Les efforts consentis dans la sphère politique ont de nouveau été perturbés par l'escalade militaire, en particulier dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

Protection

13. Entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, au moins 427 civils, dont 143 enfants (87 garçons et 56 filles) et 65 femmes, ont perdu la vie lors d'attaques confirmées par le HCDH. Ces décès ont été causés par des frappes aériennes, des frappes au sol, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre. Plus de 90 % des décès de civils ont été recensés dans des zones échappant au contrôle des forces gouvernementales et progouvernementales. Compte tenu du caractère systématique des dommages causés aux civils, le HCDH s'est dit très préoccupé de ce que les parties au conflit n'aient pas respecté les grands principes du droit international humanitaire suivants : distinction entre civils et combattants et entre biens de caractère civil et objectifs militaires ; interdiction des attaques sans discrimination ; respect de la proportionnalité ; prise de précautions dans la conduite des opérations militaires.

14. Pendant la période considérée, le HCDH a constaté que les forces gouvernementales et progouvernementales avaient intensifié leurs frappes aériennes et terrestres, touchant certaines parties de la zone de désescalade située au nord-ouest de la République arabe syrienne. Par ailleurs, au moins 344 morts civiles, soit plus de 80 % de celles signalées durant la période considérée, ont été enregistrés dans le nord-ouest du pays à la suite de frappes aériennes et terrestres dans la province d'Edleb, dans certaines parties de la province d'Alep et dans la province de Hama. Parmi les victimes figuraient 108 enfants (55 garçons et 53 filles) et 64 femmes.

15. Dans les zones contrôlées par divers groupes armés non étatiques dans le nord de la République arabe syrienne, ces groupes ont continué de prendre systématiquement pour cible des civils, des journalistes et des prestataires de services de santé, qui ont notamment été victimes de meurtres, de détentions arbitraires, de tortures et d'autres mauvais traitements, ainsi que de disparitions forcées. Dans la province d'Edleb, Hay'at Tahrir el-Cham, organisation inscrite par le Conseil de sécurité sur la liste des groupes terroristes, a systématiquement imposé, dans les zones

sous son contrôle, des règles et des codes de conduite qui portent fondamentalement atteinte aux droits de la personne, notamment au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, ainsi qu'à la liberté de circulation, d'expression, de réunion pacifique et d'association. Par le biais de tribunaux autoproclamés, les membres du groupe ont infligé des peines sévères et exécuté des personnes perçues comme étant critiques de ces règles ou accusées de s'opposer à l'idéologie du groupe. D'après des renseignements obtenus par le HCDH, les proches des personnes arrêtées se sont vu refuser des informations sur leur sort et sur le lieu où elles se trouvaient.

16. Dans certaines régions qui sont passées sous le contrôle du Gouvernement de la République arabe syrienne, notamment dans la province de Deraa, les violences, y compris les meurtres de civils, se sont poursuivies dans des conditions de sécurité instables.

17. Les organisations humanitaires ont continué de signaler des actes de violence touchant des établissements d'enseignement. Les organismes des Nations Unies ont confirmé 14 attaques survenues pendant la période considérée[1].

a) Le 1er décembre, le bâtiment et le mobilier de l'école primaire de la ville de Barissa, dans la province d'Edleb, auraient été fortement endommagés lors d'une attaque aérienne ;

b) Le 4 décembre, l'école de Bzabour, localité située dans le district d'Ariha de la province d'Edleb, aurait été gravement endommagée par deux bombes-barils qui ont explosé dans le village ;

c) Le 7 décembre, l'école primaire Ahmed Astila et le lycée de Balyun, localité située dans le district d'Ariha de la province d'Edleb, auraient été endommagés par une attaque aérienne qui a touché le marché principal de la ville ;

d) Le 7 décembre, l'école d'Aziziya, dans la province d'Edleb, aurait été endommagée par l'explosion d'une bombe-baril à proximité ;

e) Le 8 décembre, des bombardements dans des zones rurales situées dans l'ouest de la province d'Edleb auraient touché et partiellement endommagé une école primaire du village de Ghassaniyé ;

f) Le 10 décembre, trois écoliers auraient été blessés par des frappes au sol qui ont touché l'école de Hambouchiyé, dans des zones rurales situées dans l'ouest de la province d'Edleb ;

g) Le 16 décembre, l'école du martyr Moustafa Qassem, dans des zones rurales situées dans l'ouest de la province d'Edleb, aurait été touchée par des attaques aériennes visant le village d'Abou Dafn ;

h) Le 19 décembre, l'école Hassan Hussam Kamel de la ville de Maarret el-Nouman, dans la province d'Edleb, aurait été fortement endommagée lors d'un bombardement aérien, ce qui aurait causé sa fermeture ;

i) Le 22 décembre, les écoles de Kayed et de Mahloul auraient été frappées et endommagées lors d'attaques aériennes et de bombardements visant Maarret el-Nouman, dans la province d'Edleb ;

---

[1] Ces attaques ont été confirmées au moyen de systèmes éprouvés, par lesquels l'Organisation des Nations Unies reçoit des rapports de partenaires présents sur le terrain et les compare aux informations obtenues d'au moins deux autres sources indépendantes. Seules les attaques qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été pleinement étayées par toutes les sources indépendantes figurent sur la liste des attaques confirmées. Ces systèmes, utilisés dans le monde entier, sont largement respectés.

j) Le 1[er] janvier, l'école primaire du martyr Abdou Salama de Sarmin, dans la province d'Edleb, aurait été endommagée par trois roquettes à sous-munitions qui ont frappé la ville alors que les élèves étaient sur le point de quitter l'établissement. Cinq élèves âgés de 6 à 13 ans ont été tués près de l'entrée principale. Deux enseignants ont été blessés ;

k) Le 5 janvier, l'école primaire de Maar Chourin, dans la province d'Edleb, aurait été touchée et endommagée par des frappes aériennes ;

l) Le 6 janvier, l'école primaire et secondaire de Kafr Battikh, dans la province d'Edleb, aurait été touchée par des frappes aériennes qui auraient partiellement détruit le bâtiment ;

m) Le 15 janvier, un complexe scolaire composé de l'école du martyr Ahmed Qablan, de l'école de filles de Ghadfé et de l'école secondaire de la ville de Ghadfé, dans le district de Maarret el-Nouman de la province d'Edleb, aurait été endommagé par des tirs d'artillerie ;

n) Le 23 janvier, l'école Mazraa de la ville de Khan el-Soubol, dans le sous-district de Saraqeb de la province d'Edleb, aurait été entièrement détruite par des frappes aériennes.

18. Le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a recensé quatre attaques qui ont touché des installations et biens sanitaires. En décembre, deux attaques ayant causé des blessures légères ont été confirmées. Les 26 et 30 janvier, deux hôpitaux du sud-est d'Edleb auraient été la cible d'attaques qui ont fait 10 morts et 30 blessés. L'un des hôpitaux a été détruit tandis que l'autre a été gravement endommagé. Au moins 53 établissements de santé du nord-ouest de la République arabe syrienne ont été contraints de cesser leurs activités en raison des hostilités en cours, des contraintes de sécurité, des menaces d'attaque, ou parce que des zones avaient été désertées par les civils fuyant les hostilités. D'autres attaques devaient encore être confirmées.

19. Outre les établissements de santé et d'enseignement, les marchés et les boulangeries ont également été fortement touchés par la montée de la violence dans le nord-ouest. Au total, 12 marchés ont été la cible directe de frappes aériennes et terrestres imputées à des forces gouvernementales et progouvernementales. Le 15 janvier, au moins 19 civils ont été tués et plus de 60 autres ont été blessés lors de frappes aériennes visant le marché aux légumes el-Hal, dans la ville d'Edleb.

20. Pendant la période considérée, la commission d'enquête interne du Siège de l'Organisation des Nations Unies a continué d'enquêter sur une série de faits survenus dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la signature du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb par la Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre 2018. Elle établira les circonstances entourant les faits concernés et me fera rapport une fois ses travaux achevés.

Intervention humanitaire

21. En 2019, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide chaque mois à quelque 5,8 millions de personnes dans le besoin, parmi lesquelles des enfants, des adolescentes et des femmes en âge de procréer, dans toute la République arabe syrienne. Pendant la période considérée, les entités des Nations Unies ont apporté une aide humanitaire, et notamment des vivres, à 4,5 millions de personnes en décembre et à 4,3 millions de personnes en janvier. Plus de 1,7 million de traitements sanitaires et médicaux ont été fournis à des personnes dans tout le pays au cours de la période considérée (voir tableau 1).

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : décembre 2019 et janvier 2020

Organisation	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	47 000
Organisation internationale pour les migrations	151 000
Service de la lutte antimines	15 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	344 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 067 000
Programme des Nations Unies pour le développement	650 000
Fonds des Nations Unies pour la population	520 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	85 000
Programme alimentaire mondial	4 419 000
Organisation mondiale de la Santé	1 321 000

22. Depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies a permis de nourrir 3,5 millions de personnes dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-est du pays en décembre 2019 et 3,2 millions de personnes en janvier 2020. Quelque 3 millions de personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures. Au total, 649 000 enfants ont bénéficié d'un soutien psychosocial et d'autres services de protection de l'enfance. Dans le cadre des opérations effectuées par les entités des Nations Unies à partir de la République arabe syrienne, plus de 1,3 million de traitements sanitaires et médicaux ont été distribués dans tout le pays. En décembre, des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information auxquelles ont assisté 923 personnes dans les provinces de Rif-Damas, Deraa, Soueïda et Hama.

23. Dans le cadre de leur intervention humanitaire à l'échelle nationale, les entités des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont continué de distribuer une aide vitale à 1,8 million de personnes dans le besoin dans les trois provinces du nord-est du pays, à savoir les provinces de Deïr el-Zor, Raqqa et Hassaké. En moyenne, en 2019, 850 000 personnes dans le besoin ont reçu une aide mensuelle depuis la République arabe syrienne et ce nombre a sensiblement augmenté au cours de l'année. Quelque 235 000 personnes ont reçu des produits non alimentaires et des articles d'hiver ; l'ensemble des populations des camps de Hol, d'Ariché et d'Ain Issa ainsi que des implantations sauvages d'Abou Khachab et de Toueïné ont bénéficié des distributions hivernales. Après une suspension des activités liée aux opérations militaires, les partenaires humanitaires de la lutte antimines ont repris leurs travaux dans le nord-est, où la dissémination de nouveaux engins explosifs a accentué les besoins.

24. Au camp de Hol, la grande opération de secours menée par les entités des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires se poursuit. Après une réduction temporaire du nombre d'intervenants humanitaires présents sur place et la suspension de plusieurs activités en raison d'opérations militaires menées dans le nord-est, la plupart des activités humanitaires ont repris et les équipes sanitaires sont à l'œuvre dans tout le camp. Il reste difficile d'acheminer de l'aide jusqu'aux annexes abritant des nationaux de pays tiers, où les tensions et l'insécurité font obstacle à la mise en place de points de distribution. Au cours de la période considérée, les mesures

d'atténuation des effets des inondations ont été améliorées et environ 2 900 tentes vétustes ou endommagées par les orages ont été remplacées.

25. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies conformément aux résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité (voir tableau 2). En application de ces résolutions, les entités des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. En décembre, 928 camions transportant de l'aide humanitaire depuis la Turquie ont traversé la frontière aux postes de Bab el-Haoua et de Bab el-Salam, et en janvier, 1 227 camions d'aide sont passés par ces postes. Près de 900 camions ont acheminé une aide alimentaire à environ 1,4 million de personnes. D'autres ont transporté des fournitures sanitaires pour près de 500 000 personnes et d'autres articles non alimentaires pour plus de 230 000 personnes. Jamais l'aide mensuelle livrée par les entités des Nations Unies à travers la frontière syro-turque n'avait été aussi importante depuis que l'opération a été autorisée en 2014 (voir fig. I).

Figure I

Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : décembre 2019 et janvier 2020 (moyenne mensuelle)

(En milliers)



Tableau 2

Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : décembre 2019 et janvier 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Vivres*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Produits nutritionnels*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	–	1 250	–	–	–	–
Alep	Izaz	5 000	209 683	72 542	47 255	–	24 875
Alep	Jabal Semaan	–	171 728	–	1 850	–	–
Edleb	Ariha	–	–	–	3 000	–	–
Edleb	Harem	13 890	783 835	219 999	238 364	50 169	63 680
Edleb	Edleb	79 030	–	39 829	10 100	–	29 280

26. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, face à la détérioration catastrophique de la situation humanitaire, les entités des Nations Unies et leurs partenaires ont contribué à aider plus d'un million de personnes chaque mois dans le cadre de l'opération transfrontière. Le PAM a envoyé une aide alimentaire dans les provinces d'Edleb et d'Alep pour plus d'un million de personnes en décembre et 1,1 million de personnes en janvier. Toutefois, en janvier cette aide n'a pu être distribuée qu'à 895 000 personnes, du fait de la dégradation des conditions de sécurité et des déplacements rapides de population depuis le sud d'Edleb pendant ce mois. Compte tenu de l'évolution des besoins, des rations prêtes à consommer ont été fournies à 118 000 personnes en situation de déplacement et n'ayant pas accès à du matériel de cuisson. En décembre, l'OMS et ses partenaires ont mené à bien la troisième campagne de vaccination contre la poliomyélite de 2019, qui a touché plus de 830 000 enfants de moins de 5 ans. L'évolution de la situation dans le nord-ouest au cours de la période considérée a suscité des inquiétudes quant à l'accès des populations touchées des provinces d'Edleb et d'Alep, notamment des femmes et des adolescentes, à des services de santé sexuelle et procréative vitaux ainsi qu'à des services de prévention de la violence fondée sur le genre et d'intervention en cas d'acte de ce type.

27. En prévision de l'expiration, le 10 janvier, des mesures énoncées dans la résolution 2449 (2018) du Conseil de sécurité, le PAM a mis en place entre le 1er et le 10 janvier des rations alimentaires pour environ 1,1 million de personnes et des rations prêtes à consommer pour environ 500 000 personnes. Par la résolution 2504 (2020), dans laquelle les postes de Yaaroubiyé et de Ramta ont été retirés de la liste des points de passage autorisés, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport avant la fin du mois de février 2020 sur la faisabilité de recourir à d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Des consultations à ce sujet ont été tenues en janvier.

28. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

29. Fin décembre, le plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne avait été financé à 58 % : sur les 3,3 milliards de dollars demandés pour 2019, 1,9 milliard avait été versé. Ce montant comprenait un apport de 25 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence, versé le 12 décembre. Le Fonds a également affecté 19 millions de dollars aux opérations d'aide aux réfugiés syriens en Jordanie et au Liban. En janvier a été achevée l'élaboration d'une stratégie humanitaire à moyen terme pour le camp de Hol, visant à pourvoir aux besoins essentiels jusqu'à la fin de 2020 ; le montant des ressources nécessaires sur 18 mois a été établi à 120 millions de dollars. En janvier a également été mis au point un plan de préparation et d'intervention pour le nord-ouest de la République arabe syrienne, prévoyant un besoin de financement de 336 millions de dollars sur six mois pour les activités transfrontières et les livraisons d'aide menées depuis l'intérieur du pays. L'objectif est de répondre aux besoins fondamentaux de quelque 800 000 personnes touchées par l'escalade militaire dans le nord-ouest du pays.

Accès humanitaire

30. Pour fournir une aide humanitaire, les entités des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel pour mener une action humanitaire fondée sur des principes, elle-même tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées.

31. Durant la période considérée, les entités des Nations Unies ont continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Plus de 1 700 membres du personnel des Nations Unies sont présents en République arabe syrienne et plus de 700 sont postés dans neuf centres situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). En outre, 3 877 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont déployés dans le pays. La présence décentralisée du personnel des Nations Unies contribue à le rendre plus accessible et plus proche des populations touchées.

32. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier les organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien, que les entités des Nations Unies escortent régulièrement, y compris pour dresser un bilan, accompagner les livraisons et assurer un suivi grâce à des missions de surveillance et d'évaluation. En décembre 2019 et janvier 2020, les entités des Nations Unies ont effectué 1 193 missions dans tout le pays (voir tableau 3).

Tableau 3
Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des entités des Nations Unies et des tiers ou des facilitateurs, par type : décembre 2019 et janvier 2020

Type de mission	*Note verbale*	*Autorisation générale*	*Autorisation de la province*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	3	32	1	36
Missions escortant les convois d'aide	3	319	19	341
Missions de surveillance	29	735	13	777
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	6	33	0	39
Total	**41**	**1119**	**33**	**1193**

Figure II
Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par les entités des Nations Unies, par province : décembre 2019 et janvier 2020

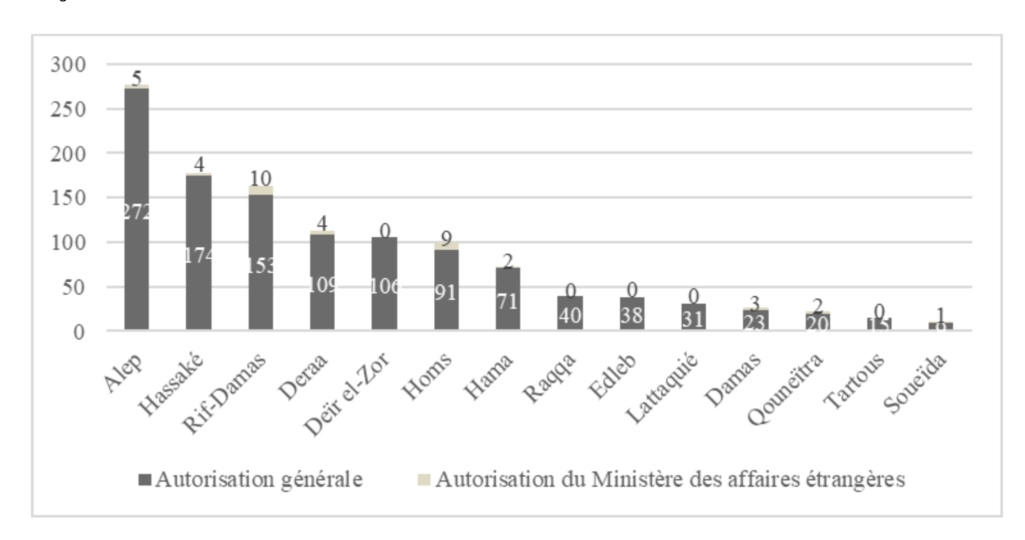


Tableau 4
Demandes d'accès des entités des Nations Unies dans le cadre de missions effectuées par une seule entité : décembre 2019 et janvier 2020

Type de demande	*Nombre*	*Nombre de demandes approuvées*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	38	17	45
Missions escortant les convois d'aide	42	18	43
Missions de surveillance	101	45	45
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	16	9	56
Total	**197**	**89**	**45**

33. Pendant la période considérée, les entités des Nations Unies et leurs partenaires ont été autorisés par les autorités syriennes à mener 1 193 missions, dont 1 152 approuvées au niveau local et 41 au niveau national (autorisation officielle) (voir tableau 3 et figure II). Au cours de cette période, les missions des bureaux annexes des entités et de leurs partenaires ont continué de bénéficier d'un accès plus constant que leurs missions partant de Damas.

34. Les interventions menées depuis la République arabe syrienne se sont poursuivies à grande échelle pour répondre aux besoins recensés dans une grande partie du pays, même si l'accès est resté limité dans certaines zones et pour certains intervenants humanitaires, dont les entités des Nations Unies. La capacité d'effectuer des évaluations structurées des besoins dans l'ensemble du pays est demeurée limitée. Sur les 197 demandes d'autorisation de mission présentées en vue de leur approbation officielle à l'échelon national par le Ministère des affaires étrangères, 89 ont été approuvées (soit 45 %). Les demandes faites les derniers jours de la période considérée ne devraient pas recevoir de réponse officielle avant la fin du mois ; néanmoins, ces chiffres indiquent que l'accès des acteurs humanitaires est limité (voir tableau 4 et figure III).

35. Les violences ont continué d'empêcher l'accès systématique aux zones situées sur les lignes de front ou touchées par le conflit dans la province d'Edleb, le nord de celle de Hama et le sud de celle d'Alep. En janvier, les missions des Nations unies à Alep ont été suspendues pour des raisons de sécurité. Dans le secteur de Dana, les actes de violence constants (détonation d'engins explosifs improvisés, arrestations, agressions, enlèvements, etc.) ont altéré les conditions d'accès. Dans la zone de l'opération Source de paix située entre Tell Abiad et Ras el-Aïn, l'accès était extrêmement difficile du fait de l'évolution de la situation depuis le 9 octobre et de l'insécurité. Les autorités turques ont annoncé qu'elles fournissaient une aide humanitaire à la région depuis le 15 octobre. Des entités des Nations Unies, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, avaient prévu de procéder au cours de la période considérée à une mission d'évaluation de part et d'autre de la ligne de front à Ras el-Aïn, qui n'a pas pu être menée en raison des conditions imposées par toutes les parties. L'OMS a continué d'acheminer des fournitures vers le nord-est par voie aérienne, conformément aux arrangements conclus, faute d'autorisation pour le transport par voie terrestre. En décembre, elle a effectué trois ponts aériens pour livrer du matériel. Dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, l'accès est resté limité par l'insécurité. En raison de problèmes liés aux autorisations administratives et de sécurité, les entités des Nations Unies ont continué d'avoir des difficultés d'accès à plusieurs secteurs, notamment : Douma, Zamalka, Irbin, Harasta est, Kafr Batna, Mdeïra, Nachabiyé et la Ghouta orientale ; Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn ; Zakiyé et Deïr Khabiyé ; Daraya. L'accès à Manbej, Hajin et Roukban à travers les lignes de front est également demeuré compliqué.

36. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité, en Turquie pendant toute la période considérée et en Iraq et en Jordanie jusqu'au 10 janvier 2020. Le Mécanisme a confirmé qu'entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, 37 convois humanitaires composés de 2 155 camions sont entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie : 19 depuis Bab el-Haoua (1 844 camions) et 18 depuis Bab el-Salam (311 camions). Cela porte à 32 493 le nombre total de cargaisons de camion depuis le début des opérations transfrontières en 2014 (23 983 à partir de Bab el-Haoua, 3 806 à partir de Bab el-Salam, 4 595 à partir de Ramta et 109 à partir de Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire des chargements n'a pas suscité d'inquiétudes ni soulevé de questions. Les entités des Nations Unies ont informé le Gouvernement syrien de chaque envoi 48 heures à l'avance. Le Mécanisme a continué de tirer profit de l'excellente coopération du Gouvernement turc tout au long de la période considérée et des Gouvernements iraquien et jordanien jusqu'au 10 janvier 2020.

Visas et enregistrements

37. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement de la République arabe syrienne pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visas présentées par les entités des Nations Unies : décembre 2019 et janvier 2020

Type de demande	*Nombre*	*Nombre de demandes approuvées*	*Nombre de demandes rejetées*	*Nombre de demandes en instance*
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	108	51	2	52
Demandes de renouvellement présentées pendant la période considérée	162	109	1	52
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	131	42	21	55
Demandes de renouvellements en instance présentées avant la période considérée	68	58	4	6

Note : Les entités ont retiré 3 demandes de visa soumises pendant la période considérée et 13 demandes en instance qui avaient présentées avant la période considérée.

38. En tout, 28 organisations non gouvernementales internationales ont été habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

39. Les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des zones où se produisent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs indirects et d'autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

40. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 23 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou d'entités des Nations Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués. Au moins deux travailleurs humanitaires ont été tués dans le nord-ouest au cours de la dernière semaine de janvier.

41. Au total, 27 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

42. Le nord-ouest de la République arabe syrienne est en proie à une catastrophe humanitaire. Les civils ont enduré près de neuf ans de guerre. Beaucoup ont subi des chocs multiples depuis la fin de 2019 : l'intensification des hostilités, un hiver rigoureux, des déplacements répétés et les innombrables autres difficultés et horreurs de la guerre. Au début de la nouvelle année, des centaines de milliers de personnes – pour la plupart des enfants – ont dû fuir les bombardements aériens et terrestres de plus en plus fournis dans la zone de désescalade, espérant trouver refuge dans des zones de plus en plus réduites et surpeuplées. Si certains civils ont pu fuir à l'occasion d'interruptions localisées, des millions d'entre eux continuent de faire face à des

dangers qui comptent parmi les plus importants enregistrés tout au long de la crise humanitaire en République arabe syrienne. Une fois de plus, je demande l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel.

43. Je suis consterné par l'augmentation du nombre de victimes civiles dans le nord-ouest et en particulier par le nombre d'enfants qui ont perdu la vie ces derniers temps. Je suis particulièrement préoccupé par la multiplication des attaques qui semblent être menées sans discernement dans des zones densément peuplées, notamment dans des marchés très fréquentés, près d'écoles et d'hôpitaux et à proximité de camps de déplacés. L'évolution de la situation dans le nord-est a également mis à mal les dispositions prises pour assurer la continuité des services, notamment d'approvisionnement en eau et en électricité. Je compte sur les parties pour s'acquitter des obligations qui sont les leurs au regard du droit international humanitaire, de façon à épargner la population civile. Il est primordial de protéger la vie des civils. Négliger la protection des civils est contraire aux obligations que le droit international humanitaire impose aux parties au conflit. Je demande à toutes les parties de s'abstenir d'employer des engins explosifs ayant un large rayon d'impact dans des zones peuplées, en raison des conséquences démesurées et non ciblées que cela peut avoir. L'évolution de la situation dans le nord-ouest montre en outre combien il est urgent de prendre les mesures opérationnelles voulues en ce qui concerne le recours aux engins explosifs dans les zones peuplées, conformément aux règles applicables du droit international humanitaire.

44. Je salue le travail des organismes humanitaires qui continuent de faire tout leur possible pour répondre aux besoins de quelque 3 millions de personnes qui ont besoin d'aide dans le nord-ouest. Ils poursuivent leurs efforts malgré les très grandes difficultés posées par les hostilités et par la présence importante du groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, désigné comme tel par le Conseil de sécurité. L'opération transfrontière demeure essentielle pour répondre aux besoins grandissants dans le nord-ouest. Depuis que l'opération a été autorisée en 2014, les entités des Nations Unies n'ont jamais livré une aide aussi importante depuis la Turquie qu'au mois de janvier. Les efforts se poursuivent pour intensifier les opérations en vue d'atteindre les populations où qu'elles se trouvent. Aucun autre moyen ne permet d'aider à cette échelle et de manière aussi rapide et directe les personnes qui sont dans le besoin à Edleb. Le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer s'agissant de soutenir ces efforts humanitaires. Je compte sur les membres du Conseil pour veiller à ce que les entités des Nations Unies et leurs partenaires soient autorisés à répondre par les voies les plus directes aux besoins humanitaires de toutes les personnes en République arabe syrienne.

45. Je félicite les États Membres pour le soutien financier qu'ils continuent de fournir aux opérations humanitaires en République arabe syrienne. Toutefois, je suis préoccupé par le fait que le plan d'aide humanitaire de 2019 n'avait été financé qu'à 58 % à la fin de l'année. J'exhorte l'ensemble des États Membres à soutenir d'urgence les opérations menées en République arabe syrienne.

46. L'impunité des violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dont bénéficient à ce jour les parties au conflit demeure extrêmement préoccupante. Je rappelle à toutes les parties au conflit qu'elles doivent respecter rigoureusement le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction et de proportionnalité, et prendre toutes les précautions possibles pour éviter, et en tout état de cause, minimiser, les pertes accidentelles en vies humaines dans la population civile, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil. Il incombe au Gouvernement de la République arabe syrienne et aux autres parties au conflit, ainsi qu'à la communauté internationale, de faire en sorte que les responsables

de crimes internationaux aient à répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures proactives pour garantir le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils.

47. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux entités des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire à répondre de leurs actes est une obligation juridique ; c'est aussi la clef d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

48. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits de l'homme en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits de l'homme.

49. L'Envoyé spécial continuera de s'employer à trouver une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Toutefois, pour que son action aboutisse, il faut que toutes les parties au conflit et les acteurs internationaux concernés participent à la mise en place d'un environnement propice au compromis et à l'engagement constructif nécessaires pour mettre un terme à la guerre en République arabe syrienne. Je demande encore une fois à toutes les parties de contribuer à ces efforts, la priorité absolue étant de mettre fin aux souffrances du peuple syrien et d'instaurer une paix durable.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme : décembre 2019 et janvier 2020*

Province d'Edleb

- Le 2 décembre, 10 civils, dont 2 femmes, ont été tués dans une frappe aérienne qui se serait abattue près d'un marché à Maarret el-Nouman. Le même jour, un civil a également été tué par une frappe aérienne qui se serait abattue près d'un marché à Saraqeb. Le même jour, plusieurs frappes aériennes qui ont atterri près de la prison centrale de la ville d'Edleb auraient fait au moins cinq morts, dont une civile et ses deux fils, et un nombre indéterminé de blessés.
- Les 2 et 11 décembre, dans la ville d'Edleb, le groupe Hay'at Tahrir el-Cham a exécuté respectivement une femme et un homme. Le 12 décembre, le groupe a également exécuté un détenu, et le 13 décembre il a exécuté un autre détenu.
- Le 7 décembre, 10 civils, dont 1 femme, 1 fille et 3 garçons, ont été tués par une frappe aérienne qui se serait abattue près d'un marché à Bélioun. Le même jour, quatre civils, dont deux femmes et un garçon, ont été tués à Bara, apparemment par des frappes aériennes. Les explosions ont également endommagé un marché local, deux écoles et une boulangerie. Plus tard le même jour, une civile et quatre garçons ont été tué après qu'une frappe aérienne aurait atterri à Ibdita.
- Le 10 décembre, trois enfants ont été blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres qui se sont abattues près d'une école dans le village de Hambouchiyé.
- Le 15 décembre, un garçon a été tué et une boulangerie endommagée à la suite d'une frappe aérienne qui aurait touché la ville de Maar Chourin.
- Le 16 décembre, un garçon et une fille ont été tués à la suite d'une frappe aérienne qui aurait atterri près d'un camp de fortune abritant des déplacés dans la ville de Binnich. Le même jour, deux femmes et une fille ont été tuées lors d'une frappe aérienne contre la ville de Maar Chourin.
- Le 1er janvier, à la suite de frappes terrestres qui auraient touché le portail principal d'une école de la ville de Sarmin, au moins 12 civils ont été tués, dont 2 femmes, 4 garçons et 2 filles, et 11 ont été blessés, dont 2 femmes et 3 garçons.
- Le 5 janvier, 13 civils, dont 1 femme et 3 garçons, ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes des forces progouvernementales qui ont atterri près d'un marché de la ville d'Ariha, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 11 janvier, une civile et six filles ont été tuées lorsque des frappes aériennes se seraient abattues sur plusieurs quartiers de la ville de Binnich. Le même jour, cinq civils, dont deux femmes, une fille et un garçon, ont été tués à la suite de frappes aériennes qui auraient touché le village de Neïrab.
- Le 15 janvier, au moins 19 civils, dont 3 garçons, ont été tués et plus de 60 autres, dont 4 femmes, 12 garçons et 5 filles, ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne qui aurait touché un marché et ses environs dans la ville d'Edleb. Le même jour, sept civils, dont deux femmes et trois garçons, ont été tués dans une frappe aérienne qui se serait abattue sur un marché local à Ariha, endommageant également une école pour filles située à proximité.

---

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits de l'homme traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 23 janvier, cinq civils, dont une femme et trois garçons, ont été tués et trois civils, dont une femme et un garçon, ont été blessés après qu'une frappe aérienne aurait touché un campement de déplacés aux abords de la ville de Saraqeb. Le même jour, deux femmes, trois garçons et trois filles ont été blessés lors de frappes aériennes qui auraient atterri à Ariha.
- Le 25 janvier, une femme, son fils et sa fille ont été tués, et trois autres civils, dont une femme et un garçon, ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne qui se serait abattue près de Chinan.

Province d'Alep

- Le 2 décembre, 10 civils, dont 1 fille et 7 garçons, ont été tués et 12 civils, dont 2 femmes et 7 garçons, ont été blessés lors de ce qui semble avoir été des frappes terrestres sur la ville de Tell Rifaat.
- Le 3 décembre, 1 civile a été tuée et 15 civils, dont 3 femmes, 1 fille et 7 garçons, ont été blessés à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres qui ont touché la ville d'Izaz.
- Le 12 janvier, quatre civils ont été tués, dont une femme, et trois civils ont été blessés, dont un garçon et une fille, lors de frappes terrestres effectuées contre plusieurs quartiers résidentiels de la ville d'Alep. L'une des frappes signalées a endommagé un bâtiment de l'Université privée Al-Ittihad.
- Le 16 janvier, au moins 2 civils, dont 1 femme et 1 garçon, ont été tués et 12 autres, dont 2 femmes et 3 garçons, ont été blessés lors de ce qui semble avoir été des frappes terrestres sur la ville d'Alep.
- Le 17 janvier, un garçon et une fille ont été tués et quatre autres civils, dont trois femmes, ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne qui se serait abattue près d'un campement de déplacés appelé l'« usine Beitouni ».
- Le 18 janvier, quatre civils d'une même famille, dont une femme et ses deux fils, ont été tués lorsqu'une frappe aérienne s'est abattue sur leur maison dans le village de Bala.
- Le 21 janvier, huit civils d'une même famille, dont une femme et ses trois fils et trois filles, ont été tués à la suite d'une frappe aérienne qui aurait touché le village de Kafr Taalé. Le même jour, au moins 10 civils, dont 2 femmes, 3 garçons et 1 fille, ont été tués après qu'une frappe aérienne a atteint leur maison dans le village de Kafr Nouran.
- Le 22 janvier, deux civiles ont été tuées et deux autres (une femme et une fille) ont été blessées lorsqu'une frappe aérienne s'est abattue près d'un campement de déplacés aux abords de la ville d'Atareb.
- Le 23 janvier, un civil a été tué et sept garçons blessés par la détonation d'un engin non explosé dans un champ situé en périphérie de Daret Izzé.
- Le 26 janvier, un garçon a été tué et 46 autres civils, dont 13 femmes, 1 fille et 1 garçon, ont été blessés à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé dans un marché au centre de la ville d'Izaz.
- Le 26 janvier, deux civils ont été tués à la suite, semble-t-il, de frappes terrestres sur la ville d'Alep.
- Le 28 janvier, une fille a été tuée et une femme et deux filles de la même famille ont été blessées à la suite d'une frappe aérienne qui aurait touché leur maison dans le village d'Anjara, dans l'ouest de la province d'Alep.

Province de Hassaké

- Le 18 décembre, six civils, dont une femme et quatre garçons, ont été tués lors de l'explosion, semble-t-il, d'un véhicule piégé dans un marché, près d'un restaurant, à Mabrouké.
- Le 19 décembre, cinq civils, dont une femme et une fille, ont été tués et sept autres, dont une femme et deux garçons, ont été blessés à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé dans un quartier résidentiel de Tell Halaf.

Province de Hama

- Le 8 décembre, un enfant a été tué à la suite des frappes terrestres qui ont touché Aziziyé.

Province de Raqqa

- Le 18 décembre, une femme et une fille ont été tuées dans l'explosion de ce qui semble avoir été un engin explosif improvisé attaché à leur véhicule, près du point de passage de Tell Abiad.
- Le 23 décembre, 3 civils, dont 1 femme et 1 fille, ont été tués et 21 civils, dont 7 femmes, 3 filles et 2 garçons, ont été blessés lors de l'explosion, semble-t-il, d'un véhicule piégé près d'une école et d'un marché dans la ville de Soulouk.

Province de Deraa

- Le 10 décembre, le chef du conseil local de Chajara a été tué devant sa maison.
- Le 21 décembre, trois civils ont été tués et deux autres, dont un garçon, ont été blessés lors de la détonation d'un engin non explosé aux abords de la ville de Naoua.
